

Remise des offres par voie dématérialisée

En application de l'article 56 du code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur propose de recourir à une transmission électronique pour la remise des candidatures et des offres en utilisant la plateforme de dématérialisation des marchés publics mpe76 à l'adresse Internet suivante :

<https://www.mpe76.fr>

Les modalités pratiques de dépôt des candidatures et des offres sont précisées dans le guide d'utilisation « utilisateur opérateur économique » accessible et téléchargeable sous l'onglet « AIDE » du site de la MPE76.

Les prérequis techniques sont mentionnés spécifiquement sur les pages Internet de la plateforme de dématérialisation des marchés publics mpe76.

Le candidat est invité à tester la configuration de son poste et de répondre à une consultation test. Ces outils sont disponibles sous l'onglet « SE PREPARER A REPONDRE ».

Les documents pour lesquels une signature est requise sont signés électroniquement selon les modalités de l'arrêté du 15 juin 2012. **La signature du fichier zip ne suffit pas.**

Le candidat est invité à vérifier que l'adresse électronique indiquée lors du retrait du DCE sur la plateforme mpe76.fr est bien paramétrée pour recevoir les messages de la plateforme (mise en message indésirable, mise en quarantaine, adresse fonctionnelle non lue en interne, etc.).